

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°253/2022

A l'Etablissement **GLORY GOD**

Après avoir reçu le Contrat du marché n°F01/DC/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt-quatre millions quatre cent cinquante mille (CDF 24.450.000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 13/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i